

❖ **Présentation :**

Les métiers de la recherche et de la formation, ce sont **260 emplois-types** concernant un très large éventail d'activités : les personnels I.T.R.F. peuvent notamment travailler dans le domaine culturel, scientifique, l'informatique, la documentation, la communication, la logistique, l'administration, etc.

Les métiers I.T.R.F. sont répartis en **8 branches d'activité professionnelle** (B.A.P.) : ces branches regroupent **un ensemble de métiers sous une thématique commune** :

- **BAP A :** [Science du vivant \(SV\)](#)
- **BAP B :** [Sciences chimiques Sciences des matériaux \(SCSM\)](#)
- **BAP C :** [Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique \(SIIS\)](#)
- **BAP D :** [Sciences Humaines et Sociales \(SHS\)](#)
- **BAP E :** [Informatique, Statistique et Calcul Scientifique \(ICS\)](#)
- **BAP F :** [Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE \(IDCCET\)](#)
- **BAP G :** [Patrimoine, logistique, prévention et restauration \(PLPR\)](#)
- **BAP J :** [Gestion et pilotage \(nouvelle nomenclature\) \(GP\)](#)

**Exemples de métiers :**

	<b>Ingénieur d'études (niveau Master)</b>	<b>Ingénieur de recherche (niveau doctorat)</b>
<b>BAP D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieur d'étude en traitement et analyse de bases de données</li> <li>• Ingénieur d'études en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale</li> <li>• Ingénieur d'étude en analyse de sources</li> <li>• Ingénieur d'étude en production et analyse de données</li> <li>• Ingénieur d'études en archéologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieur de recherche en traitement et analyse de bases de données</li> <li>• Ingénieur de recherche en traitement, analyse et représentation de l'information spatiale</li> <li>• Ingénieur de recherche en analyse de sources</li> <li>• Ingénieur de recherche en production et analyse de données</li> <li>• Ingénieur de recherche en archéologie</li> </ul>
<b>BAP F</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de collections muséales</li> <li>• Chargé de communication et des média</li> <li>• Chargé de diffusion</li> <li>• Chargé de l'action culturelle</li> <li>• Chargé de médiation scientifique</li> <li>• Chargé de ressources documentaires</li> <li>• Ingénieur des systèmes et techniques de l'audiovisuel et du multimédia</li> <li>• Ingénieur en Technologie de la formation</li> <li>• Réalisateur audiovisuel et multimédia</li> <li>• Secrétaire d'édition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de collections muséales</li> <li>• Responsable de communication</li> <li>• Responsable de médiation scientifique</li> <li>• Responsable de production audiovisuelle et multimédia</li> <li>• Responsable de ressources documentaires</li> <li>• Responsable des archives</li> <li>• Responsable éditorial multi supports</li> </ul>
<b>BAP J</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de la coopération internationale</li> <li>• Chargé de la valorisation de la recherche</li> <li>• Chargé des affaires juridiques</li> <li>• Chargé des contrats de recherche</li> <li>• Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle</li> <li>• Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de la gestion des ressources humaines</li> <li>• Responsable de la formation continue</li> <li>• Responsable des affaires juridiques</li> <li>• Responsable de la valorisation de la recherche</li> </ul>

Les concours de catégorie A comportent une **phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale**. Un jury différent est nommé pour chacune des deux phases. Le jury d'admissibilité établit au niveau national la liste des candidats admissibles. **Le jury d'admission établit au niveau de chaque établissement** dans lequel au moins un poste est offert la liste des candidats admis.

Il y a donc une liste d'admission par établissement d'affectation. Lors de leur inscription, les candidats doivent choisir, parmi les établissements dans lesquels au moins un poste est offert, celui (ou ceux) pour lequel (ou lesquels) ils souhaitent être affectés en cas de réussite au concours. Ils ont le droit de s'inscrire auprès de plusieurs établissements.

S'ils sont déclarés admissibles par le jury national d'admissibilité, ils seront convoqués par chacun des établissements auprès desquels ils se sont inscrits afin de subir l'épreuve d'admission. S'ils sont lauréats à un ou plusieurs concours de catégorie A (sur liste principale et/ou sur liste complémentaire), ils devront classer le(s) poste(s) offert(s) à ce(s) concours par ordre de préférence, sur Internet aux dates communiquées en temps utile par le centre organisateur.

La saisie des vœux sur Internet est impérative pour pouvoir être affecté. L'administration les affectera en fonction des vœux qu'ils ont indiqués et de leur rang de classement obtenu à chacun des concours concernés. Le candidat qui refuse l'affectation qui lui est proposée, perd le bénéfice du concours auquel il s'est présenté.

❖ **Exemples de débouchés :**

Les personnels I.T.R.F. exercent leurs fonctions dans :

- **les établissements d'enseignement supérieur** (universités, instituts nationaux polytechniques, écoles d'ingénieurs) et les établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche.
- **les grands établissements** (Collège de France, Institut de France, Conservatoire National des Arts et Métiers, Muséum national d'histoire naturelle, Observatoire de Paris).
- les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (I.N.R.P., C.N.D.P., C.N.E.D., O.N.I.S.E.P., C.E.R.E.Q.).
- les rectorats d'académie.
- les lycées.

❖ **Accès :**

Avec un diplôme de niveau Bac + 2 et supérieur vous pouvez accéder aux concours I.T.R.F. externes de catégorie A.

Avec un diplôme de niveau Baccalauréat ou Bac + 2 vous pouvez accéder aux concours I.T.R.F. externes de catégorie B.

Avec un diplôme type C.A.P ou B.E.P ou supérieur vous pouvez accéder aux concours I.T.R.F. externes de catégorie C.

Diplômes requis pour les concours I.T.R.F externes		
Concours	Diplôme requis	Demande d'équivalence possible au titre :
Ingénieur de recherche	doctorat, agrégation, archiviste paléographe, docteur ingénieur, diplôme d'ingénieur...	du diplôme (diplôme délivré par un établissement public ou privé ; titre universitaire étranger). de la qualification professionnelle
Ingénieur d'étude	diplômes classés au niveau II (licence, master...)	
Assistant ingénieur	diplômes classés au niveau III (DEUG, DUT, BTS...)	de la qualification
Technicien de recherche	classe normale (TCN) : diplômes niveau IV classe supérieure (TCS) : diplômes niveau III	professionnelle uniquement
Adjoint technique	diplômes classés au niveau V	

- **Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de 7 ans (ingénieur de recherche), 5 ans (ingénieur d'étude) ou 4 ans (assistant ingénieur) au moins de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, et se trouvant, au moment des épreuves, en position d'activité, de détachement, de congé parental ou d'accomplissement du service national.

- **Le 3ème concours** : pour les grades d'ingénieur d'études et d'assistant ingénieur.

## ❖ Epreuves :

### I. Concours Externe

#### Ingénieur de recherche et Ingénieur d'études :

##### - Admissibilité

Étude par le jury d'admissibilité d'un **dossier** (dont rapport d'activité de deux pages max). Coefficient 4.

##### - Admission :

**Entretien** qui débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle. Le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation établis par le candidat conformément au modèle requis. Coefficient 5

Ingénieur de recherche : Durée 45 minutes, dont 10 minutes au maximum pour l'exposé du candidat.

Ingénieur d'étude : Durée 30 minutes, dont 5 minutes au maximum pour l'exposé du candidat.

#### Assistant ingénieur

##### - Admissibilité

Rédaction d'une **note** ou traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices. Coefficient 4.

##### - Admission :

**Entretien** avec le jury d'admission ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et portant ensuite sur ses connaissances techniques et ses connaissances d'ordre plus général. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation établis par le candidat. Coefficient 5.

Durée 30 minutes, dont 4 minutes au maximum d'exposé.

### II. Concours interne :

#### Ingénieur de recherche / ingénieur d'études/ Assistant ingénieur

##### - Admissibilité

**Évaluation** de la valeur professionnelle des candidats **au vu de l'étude d'un dossier** comportant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux. Coefficient 2

##### - Admission :

**Audition par le jury** des candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives. Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de dix minutes pour le recrutement des ingénieurs de recherche et de cinq minutes pour le recrutement dans les autres corps.

Pour conduire l'audition, le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Coefficient 4

Ingénieurs de recherche : 45 minutes.

Ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs : 30 minutes.

### III. 3<sup>ème</sup> concours :

#### Ingénieur d'études (IGE)

Admissibilité : dossier ; Admission : entretien

#### Assistant Ingénieur (ASI)

Admissibilité : rédaction d'une note à partir d'un dossier technique ; Admission : entretien

## ❖ Calendrier :

*Inscriptions à la session 2015 : jusqu'au 28 avril 2015*

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23693/s-inscrire-aux-concours-i.t.r.f.-externes-et-internes-de-categorie-a.html>

## ❖ Liens utiles :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24790/concours-et-recrutements-des-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html>

*Les informations contenues dans ce document peuvent à tout moment être modifiées voire invalidées par de nouvelles mesures.*